Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902373-20251208-532025-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le premier décembre deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Jean-François PERROT donne pouvoir à Lénaïc BLANDIN
Claire BURGAUD donne pouvoir à Serge MILET
Eléonore LE GUEN donne pouvoir à Elodie CORNEC
Johan TOUVRON donne pouvoir à Rachel SEHEDIC
Rodolphe GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane GUEVEL

Membres du Conseil : 15
Présents : 10
Ont pris part à la délibération : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 1er décembre 2025

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

DEL 53-2025 : Subvention aux associations

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Les subventions suivantes sont proposées :

Au « VOLANT ROCHOIS » – 400 euros
A l'OCCE école maternelle – 300 euros
A l'OCCE école élémentaire – 500 euros
A Jardi Roch – 400 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, APPROUVE le versement des subventions ci-dessus indiquées.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)